



RÉUNION DES  
ÉTATS PARTIES

Distr.  
GÉNÉRALE

SPLOS/46  
3 juin 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Réunion des États parties  
Neuvième réunion  
New York, 19-28 mai 1999

DÉCISIONS CONCERNANT LE BUDGET DU TRIBUNAL INTERNATIONAL  
DU DROIT DE LA MER POUR 2000

1. La Réunion des États parties approuve le budget du Tribunal international du droit de la mer pour 2000, pour un montant total de 7 657 019 dollars des États-Unis, tel qu'il est indiqué à l'annexe I du présent document, ainsi que le tableau d'effectifs du Greffe du Tribunal en 2000, tel qu'il apparaît dans les annexes II et III. La Réunion prend note du fait que l'augmentation du budget de 2000 par rapport à son niveau de 1999 tient surtout à l'installation du Tribunal dans ses nouveaux locaux en 2000 et aux dépenses de fonctionnement connexes.
2. Pour donner au Tribunal les ressources financières nécessaires pour lui permettre d'examiner les affaires, en particulier celles qui doivent être entendues avec célérité, la Réunion approuve en outre un montant de 679 364 dollars pour un fonds de réserve du Tribunal qui ne serait utilisé que si les affaires sont portées devant le Tribunal.
3. La Réunion rappelle que la huitième réunion des États parties a approuvé la création d'un fonds de roulement pour le Tribunal et qu'à titre exceptionnel le montant des économies réalisées sur les crédits ouverts pour 1999 serait porté au crédit de ce fonds à concurrence de 200 000 dollars. La Réunion approuve une augmentation de 50 000 dollars de ce fonds de roulement du Tribunal en 2000. Elle décide aussi qu'à titre exceptionnel les économies réalisées sur les crédits ouverts pour 2000 seront portées au crédit de ce fonds, à concurrence de 200 000 dollars.
4. Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 19 de l'annexe VI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer concernant la contribution de l'Autorité internationale des fonds marins aux budgets futurs, le budget du Tribunal, en 2000, y compris son fonds de réserve en 2000, et les avances supplémentaires à son fonds de roulement en 2000, se montant à 50 000 dollars, seront financés par tous les États et les organisations internationales qui sont parties à la Convention.

5. Les contributions des États parties seront calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice budgétaire correspondant, ajustées pour tenir compte de l'état de la participation à la Convention. La Réunion des États parties décide qu'un taux plancher de 0,01 % et un taux plafond de 25 % seront utilisés pour l'établissement du barème des quotes-parts des États parties pour le budget du Tribunal pour 2000.

44e séance  
28 mai 1999

ANNEXE I

Dépenses d'administration du Tribunal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2000

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Budget	Budget approuvé pour 1998	Budget approuvé pour 1999	Projet de budget pour 2000
<u>Dépenses renouvelables</u>				
Rémunération des juges	2 452 600			
Traitement annuel	—	1 971 330	1 175 090	1 295 107
Allocation spéciale	—	—	1 173 000	311 717
Frais de voyage des juges participant aux sessions	—	250 000	240 000	240 000
Plan de retraite des juges	—	—	29 167	16 666
Juges spéciaux et experts (y compris voyages)	—	—	—	—
Postes permanents	2 050 000	1 794 688	2 197 700	2 413 725
Dépenses communes de personnel	63 000	624 551	734 030	806 184
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	107 000	87 000	120 000	120 000
Heures supplémentaires	24 500	20 000	45 330	45 330
Indemnité de représentation	3 100	7 000	7 600	7 600
Voyages autorisés	150 000	82 000	82 000	90 200
Communications	53 900	137 000	151 000	151 000
Fournitures et accessoires	46 600	50 600	70 000	85 000
Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	37 800	40 000	46 000	50 600
Personnel temporaire pour les réunions	116 900	149 600	307 000	129 091
Entretien des locaux	143 400	140 000	125 000	350 000
Location et entretien du matériel	141 400	141 400	141 400	240 000
Dépenses de représentation	4 200	3 000	6 500	7 100
Services spéciaux (audit externe)	—	3 000	13 000	15 400
Bibliothèque (achat d'ouvrages et de publications)	—	60 000	60 000	60 000
Frais d'établissement de la bibliothèque	—	60 000	60 000	60 000
Services divers (y compris frais bancaires)	2 900	6 000	50 000	25 000
Formation	—	—	—	15 400
Sécurité (services contractuels)	—	—	—	137 135
<u>Dépenses non renouvelables</u>				
Frais de représentation (liés aux locaux)	—	—	—	8 400
Mobilier et matériel	—	—	—	—
Achat de matériel	173 000	90 000	125 000	230 000
Achat de matériel spécial	—	50 000	25 000	17 000
<b>Total</b>				<b>6 927 655</b>
<u>Dépenses éventuelles</u>	409 100	—	—	679 364
<u>Frais d'établissement</u>	191 500	—	—	—
<u>Fonds de roulement</u>	—	—	—	50 000
<b>Total général</b>	<b>6 170 900</b>	<b>5 767 169</b>	<b>6 983 817</b>	<b>7 657 019</b>

ANNEXE II

Effectifs du Greffe et titres fonctionnels (administrateurs) pour la période  
du 1er janvier au 31 décembre 2000

Classe	Titre fonctionnel	Nombre de postes	Coûts standard (en dollars É.-U.)
SSG	Greffier	1	152 900
D-2	Greffier adjoint	1	143 000
P-5	Chef de l'administration et de la gestion	1	108 900
P-5 <sup>a</sup>	Chef des services de conférence et des services linguistiques	1	108 900
P-4	Bibliothécaire	1	105 000
P-4	Chef des services budgétaires	1	105 000
P-4	Traducteur/réviseur	1	105 000
P-4	Juriste	1	105 000
P-3	Juriste/fonctionnaire de l'information	1	75 900
P-3	Administrateur systèmes/administrateur de bases de données	1	75 900
P-2	Fonctionnaire chargé des contributions et du budget	1	73 600
P-2	Juriste/attaché de recherche (adjoint de 1re classe)	1	73 600
P-2 <sup>b</sup>	Fonctionnaire d'administration (appui/gestion du bâtiment)	1	39 350
Total		13	1 272 050

<sup>a</sup> Poste reclassé de P-4 à P-5.

<sup>b</sup> Nouveau poste créé pour répondre aux besoins concernant les locaux.

ANNEXE III

Effectifs de base du Greffe et titres fonctionnels (agents des services généraux)  
pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2000

Classe	Titre fonctionnel	Nombre de postes	Coûts standard (en dollars É.-U.)
1re classe	Assistant administratif (contributions et comptabilité)	1	65 100
	Assistant informaticien	1	65 100
	Assistant personnel du Président	1	65 100
	Assistant personnel du Greffier	1	65 100
	Assistant administratif (administration générale)	1	65 100
	Coordonnateur de l'administration et des locaux <sup>a</sup>	1	47 175
Autres classes	Assistant au service du personnel	1	51 400
	Assistant aux finances (comptes créditeurs et paie)	1	51 400
	Agent principal de sécurité	1	51 400
	Assistant aux services d'information et de documentation	1	51 400
	Assistant aux services de conférence	1	51 400
	Secrétaire du Greffier adjoint	1	51 400
	Assistant (appui juridique et dactylographie de conférence)	2	102 800
	Assistant aux services des retraites et des impôts	1	51 400
	Secrétaire des services linguistiques et des services de conférence	2	102 800
	Agent de sécurité/chauffeur	1	51 400
	Assistant-bibliothécaire et documentaliste	1	51 400
	Gardien/régisseur	1	51 400
	Réceptionniste	1	51 400
Total		21	1 141 675

<sup>a</sup> Nouveau poste créé pour répondre aux besoins concernant les locaux.

-----